

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES,
AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES**

Séance du 15 mars 2023

Résumé des décisions prises

2023 – CP300

Date : 28 mars 2023

Membres présents

Président : M. Patrice CHASSARD

Dominique CHAMBON, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Hubert DUBIEN, Catherine DUSSOL, Jérôme FARAMOND, Florent HAXAIRE, Anne LAURENT, Bruno LEFEVRE, Alain MATHIEU, Christian NAGEARAFFE, Olivier NASLES, Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Michel OCAFRAIN, Didier TRONC

Assistaient également aux travaux de la commission permanente

Nicolas CHEREL représentant du Commissaire du Gouvernement.

Frédérique FEILLET de la DGPE

Claire DAMIEN de la DGCCRF

Agents INAO

Alexandra OGNOV, Christelle MARZIN, Diane SICURANI, Sabine EDELLI, Marie-Noelle CAUTAIN, Mathilde OLLES, Fabienne POUPARD, Bastien BULLIER
Marie BERNARD (H2COM.)

Membres excusés

Yvon BOCHET

Membres absents

Delphine GEORGELET

* *
*

<p>2023-CP301</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 04 novembre 2022</p> <p>La commission permanente a approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 4 novembre 2022 (11 votants – unanimité).</p>
<p>2023-CP302</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 23 novembre 2022</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la séance du 23 novembre 2022 (11 votants – unanimité).</p>
<p>2023-CP303</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 23 novembre 2022</p> <p>La commission permanente a approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 23 novembre 2022 (11 votants – unanimité).</p>
<p>2023-CP304</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance – consultation écrite du 19 janvier 2023</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la consultation écrite du 19 janvier 2023 (11 votants – unanimité).</p>
<p>2023-CP305</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières – consultation écrite du 15 février 2023</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la consultation écrite du 15 février 2023 (12 votants – unanimité).</p>
<p>2023-CP306</p>	<p>AOP « Ossau-Iraty » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction -</p>

	<p>Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête</p> <p>Monsieur Oçafrain est placé en salle d'attente virtuelle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>La commission permanente a longuement débattu de la demande. Elle s'est interrogée sur la demande de modification, restreinte à l'ajout d'un petit format du fromage, sans réflexion globale sur l'ensemble du cahier des charges, en cohérence avec la démarche engagée par l'ODG sur le plan AOP durable. La commission permanente souligne que par le passé la révision de l'aire géographique avait été conduite dans un objectif d'améliorer l'autonomie alimentaire et regrette de ne pas disposer d'éléments de bilan a posteriori. Elle souhaite également encourager la concertation au niveau local sur la prise en compte de la durabilité au sein de l'AOP Ossau-Iraty.</p> <p>Elle a demandé que les éléments historiques, en particulier sur l'aire géographique, soient étayés afin de mieux justifier la demande d'ajout d'un petit format et a remis en cause certains arguments avancés par l'ODG, considérant qu'actuellement, l'Ossau-Iraty est principalement commercialisé en portions et donc que la taille actuelle du fromage n'est pas un frein à sa commercialisation.</p> <p>La commission permanente a par ailleurs souligné que s'agissant de fromages, la taille a une incidence sur de nombreux paramètres du schéma technologique et qu'il est probable que cela ait également une influence sur les caractéristiques organoleptiques du fromage (compte-tenu notamment de l'importance du ratio croûte/poids de la pâte).</p> <p>Le président soumet au vote la question suivante : « Approuvez-vous le lancement de l'instruction de cette demande et la nomination d'une commission d'enquête chargée de cette instruction ? » qui recueille 7 oui, 7 non et 1 abstention.</p> <p>En l'absence de majorité qualifiée et conformément au règlement intérieur des instances, il appartient au président de décider des suites à donner. Celui-ci considère que le vote reflète l'absence de conviction majoritaire de la commission permanente et que cela signifie que le dossier doit être retravaillé avant de lancer l'instruction.</p> <p>Le président considère que l'ODG est invité à répondre aux demandes formulées par la commission permanente sur le petit format et qu'il doit en outre développer les éléments de durabilité de l'AOP dans une réflexion globale (en intégrant les éléments de bilan demandés sur les conséquences de l'extension de l'aire géographique).</p> <p>Le Commissaire du Gouvernement confirme que cette réflexion doit s'inscrire dans le contexte de la récurrence des modifications temporaires qui doit inciter l'ODG à engager une réflexion structurelle sur le contenu du cahier des charges.</p>
<p>2023-CP307</p>	<p>AOP « Porc noir de Bigorre » et « Jambon noir de Bigorre » - Identification des parcours – Liste des parcours identifiés 2023-03 - Renouvellement des parcours identifiés ou modifiés en septembre 2018 - 6ème année</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier ; elle a approuvé (16 votants – unanimité) la liste des parcours proposés à l'identification en AOP « Porc noir de Bigorre » et « Jambon noir de Bigorre ».</p>

<p>2023-CP308</p>	<p>AOP « Kintoa » et « Jambon du Kintoa » - Identification des parcours – Liste des parcours identifiés 2023-03 - Renouvellement des parcours identifiés ou modifiés le 20 septembre 2018</p> <p>Monsieur Oçafrain est placé en salle d'attente virtuelle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier ; elle a approuvé (15 votants – unanimité) la liste des nouveaux parcours identifiés et la liste des parcours renouvelés ou modifiés et sur la liste des parcelles portant une salle d'affinage en AOP « Kintoa » et « Jambon du Kintoa ».</p>
<p>2023-CP309</p>	<p>AOP « Huile de Noix du Périgord » - Identification parcellaire - Liste des parcelles identifiées pour la récolte 2022 (4ème campagne)</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier ; elle a approuvé (16 votants – unanimité) la liste des parcelles proposées à l'identification en AOP « Huile de Noix du Périgord » au titre de la récolte 2022.</p>
<p>2023-CP310</p>	<p>AOP « Oignon doux des Cévennes » - Identification parcellaire pour la récolte 2023 - Rapport des experts et liste des parcelles identifiées</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier ; elle a approuvé (16 votants – unanimité) la liste des parcelles proposées à l'identification en AOP « Oignon doux des Cévennes » au titre de la récolte 2023.</p>
<p>2023-CP311</p>	<p>Poursuite des réflexions du comité national. Quelle évaluation de la durabilité en agriculture ?</p> <p>Marie-Odile Nozières-Petit présente une synthèse des différentes méthodologies d'évaluation de la durabilité.</p> <p>La commission permanente s'est interrogée sur les objectifs assignés aux différents outils et leur intérêt pour les SIQO. Elle a souligné l'existence d'un foisonnement des démarches et des logos de scoring au sein duquel les AOP doivent trouver leur place. Elle a également indiqué que des synergies mais aussi des antagonismes peuvent résulter de ces démarches dans la définition des leviers de progression.</p> <p>La commission permanente a rappelé son inquiétude quant au fait que les SIQO s'inscrivent dans des démarches de scoring, comme le nutriscore, et s'est interrogée sur une forme de normalisation de ces outils, comme par exemple la méthode Analyse du Cycle de Vie qui semble dominante dans les publications scientifiques, voire dans la sphère politique.</p> <p>Il est toutefois souligné que les SIQO ne peuvent pas rester en dehors des démarches d'évaluation de la durabilité et qu'il est important, une fois ces outils identifiés d'analyser comment les SIQO s'en emparent et intègrent ces réflexions dans le contenu des cahiers des charges, en lien avec le plan AOP durable du CNAOL par exemple. Il est rappelé qu'une évaluation initiale est nécessaire pour identifier les marges de progrès. La nécessité de la prise en</p>

	<p>compte de la transformation dans l'évaluation de la durabilité des filières est également soulignée.</p> <p>Les représentants du CNAOL soulignent que le logo AOP doit porter l'ensemble des valeurs de la durabilité au travers d'une approche globale de la qualité.</p> <p>Regrettant que les outils présentés ne soient pas adaptés aux SIQO, la commission permanente s'est demandée dans quelle mesure une réflexion sur des outils adaptés aux AOP (ou aux SIQO) était nécessaire, afin d'identifier les leviers de progrès des filières.</p> <p>La commission permanente a demandé d'intégrer davantage les filières végétales dans la réflexion, pour l'instant très axée sur les filières d'élevage.</p> <p>La Directrice de l'INAO souligne que les outils présentés doivent être utilisés dans le but de créer une dynamique notamment pour les ODG n'ayant pas pris conscience de la nécessité de modifier leur cahier des charges, en cohérence avec les réflexions engagées au niveau du Conseil permanent de l'INAO. La question d'un outil adapté aux AOP ou aux SIQO est posée.</p> <p>En conclusion, le président souligne que la réflexion doit être poursuivie avant de soumettre ces questions au débat du comité national.</p>
<p>2023-CP312</p>	<p>Question diverse - actualisation de lettres de mission de commission d'enquête</p> <p>La commission permanente a validé l'extension des lettres de mission des commissions d'enquête suivantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de modification du cahier des charges de l'AOP « Piment d'Espelette » / « Piment d'Espelette- Ezpeletako Biperra » <ul style="list-style-type: none"> o actualisation de l'échéancier au 31/03/2024 - Demande de reconnaissance en AOP de la dénomination « Lentille blonde de Saint-Flour » : <ul style="list-style-type: none"> o actualisation de l'échéancier au 31/10/2023

Prochaine séance : 15 juin 2023